

mêmes, ils se fussent certainement efforcés de pourvoir à leurs besoins spirituels ; mais dans ce cas, leurs plans eussent été plus modestes et leurs dépenses mieux renfermées dans les limites de leurs moyens. Toutefois, ils ne sont pas sans reconnaissance envers la Fabrique de ce qu'elle les a ainsi traités d'une manière si généreuse.

50. La Fabrique, comme corporation, représente toutes les paroisses ; elle est chargée, dans sa sphère, de s'occuper de tous les paroissiens sans distinction, et ses actes officiels s'étendent à toutes les paroisses et non à l'une de ses parties seulement. Cela posé, c'est l'affaire de la Fabrique de pourvoir au culte religieux de tous les paroissiens également. Il s'ensuit que la Fabrique en procurant une église à ses coreligionnaires irlandais catholiques, a simplement rempli un devoir. Le devoir a été bien rempli, mais il ne cesse pas d'être un devoir. Distinguer entre les catholiques de langue anglaise et ceux de langue française au détriment des premiers serait coupable devant la loi comme devant la religion. La Fabrique autrefois ne commettait pas la faute de cette odieuse distinction. Je regrette de n'en pouvoir dire autant de la Fabrique d'aujourd'hui, si nous en jugeons par la lettre et l'esprit de sa requête. Il résulte clairement de là que la dette contractée à bâtir une église jugée par les Autorités ecclésiastiques, nécessaire pour le service divin de la partie irlandaise de la paroisse Notre-Dame, a été la dette de la Fabrique seule, que tous les catholiques de la paroisse se sont trouvés également responsables de cette dette, et que l'imposer à une portion ou section particulière de la population catholique de la paroisse, serait purement et simplement un acte sans équité et même injuste.

60. Cette conclusion tirée de la précédente remarque, a été pleinement sanctionnée par Son Excellence le dernier Délégué Apostolique, Mgr. Conroy. Le plan de venir en aide à la Fabrique en chargeant de la dette en question, la Congrégation de St. Patrice, a été discuté à fond et pendant longtemps, devant son Excellence par le représentant de l'évêque de Montréal d'une part, et de l'autre par celui de la Congrégation de St. Patrice. A la fin de la discussion, Son Excellence déclara au représentant de la Congrégation de St. Patrice, M. Patrick Dowd, qu'il ne soumettrait pas au Saint-Siège le plan mentionné, parce qu'il le considérait